

# Charte déplacement Championnat de FRANCE

Durant ces 2 ou 3 journées de compétitions, votre équipe représentera le Comité Départemental du TARN

Votre Club désignera un délégué ayant (MINIMUM le niveau BF1) en charge d'encadrer l'équipe tant du point de vue logistique que sportif.

Pour l'équipe et leur délégué, le comité départemental prendra en charge :

- Le déplacement sur la base du barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence selon le trajet le plus rapide du siège social de votre club au lieu du championnat de France (à remplir sur la note de frais transmise ci jointe en joignant les éventuels justificatifs de péage)

- **L'hébergement :**

L'hébergement en chambre individuelle pour les nuitées **du jeudi soir au samedi soir pour un Championnat du Jeu Provençal et du vendredi soir au samedi soir pour un championnat Pétanque**

Cet hébergement (**petit déjeuner compris**) a été **réservé et payé selon votre choix Soit par le comité départemental, ou bien soit par vos propres soins**

Si le site du championnat de France est situé à plus de 800 km du siège social de votre club, vous pouvez réserver des chambres pour le mercredi, ou jeudi soir suivant le championnat. Le comité départemental vous remboursera sur la base de 75,00€ maximum par personne (petit déjeuner compris) sur présentation de justificatifs.

- **La restauration :**

- Le dîner de la veille de la compétition (à réserver par vos soins) sur la base de 24,00€ par personne sur présentation de justificatifs
- Le déjeuner de la première journée de compétition (**réservé et payé par le comité départemental.**)
- Le dîner de la première journée de compétition (à réserver par vos soins) sur la base de 24,00€ par personne sur présentation de justificatifs
- Le déjeuner et le dîner de la deuxième journée (ou troisième journée) **si vous êtes encore qualifiés**, sont à réserver par vos soins, sur la base précédente.
  1. Si le site du championnat de France est situé à moins de 400 km du siège social de votre club, seuls les repas cités ci-dessus seront pris en charge par le comité départemental.
  2. Si le site du championnat de France est situé à plus de 400 km du siège social de votre club, le comité départemental prendra en charge le déjeuner de la veille du championnat sur la base précédente.
  3. Si le site du championnat de France est situé à plus de de 800 km du siège social de votre club, le comité départemental prendra en charge le dîner de l'avant-veille du championnat sur la base précédente.

- **L'habillement**

- Une tenue composée d'un pantalon, d'un short, d'un polo et d'une veste floqués aux couleurs du comité départemental est fournie à chaque joueur.
- Le délégué portera la tenue de son comité départemental composée d'un polo et une veste.

**Pour tout Championnat de FRANCE organisé dans le département du TARN, les frais d'hébergements et de restauration seront étudiés au cas par cas.**

**La note de frais accompagnée de toutes les pièces justificatives doit être transmise au comité départemental au plus tard 15 jours après le championnat de France.**

En cas d'absence des joueurs et/ou du délégué au repas et nuitées réservés et payés par le comité départemental, **le comité départemental sera en droit de réclamer le remboursement** aux personnes concernées.

Dans l'éventualité d'un contrôle anti-dopage, les joueurs doivent être en possession de l'ordonnance médicale s'ils sont sous traitement médicamenteux au moment du championnat.

**TABLEAU DE DEFRAIEMENT POUR CHAMPIONNAT DE FRANCE**

	REPAS	NUIT	REPAS		NUIT	REPAS		NUIT	REPAS		NUIT	REPAS	
	Mer. Soir	Mer. Soir	Jeu. Midi	Jeu. Soir	Jeu. Soir	Ven. Midi	Ven. Soir	Ven. Soir	Sam. Midi	Sam. Soir	Sam. Soir	Dim. Midi	Dim. Soir
<b>JEU PROVENCAL</b> Plus de 800 Kms									selon Qualif.	selon Qualif.	selon Qualif.	selon Qualif.	selon Qualif.
<b>JEU PROVENCAL</b> De 400 Kms à 800 Kms									selon Qualif.	selon Qualif.	selon Qualif.	selon Qualif.	selon Qualif.
<b>JEU PROVENCAL</b> Moins de 400 Kms									selon Qualif.	selon Qualif.	selon Qualif.	selon Qualif.	selon Qualif.
<b>JEU PROVENCAL</b> Dans le TARN				Suivant les cas	Suivant les cas	selon Qualif.	selon Qualif.	Suivant les cas	selon Qualif.	selon Qualif.	Suivant les cas	selon Qualif.	selon Qualif.
<b>PETANQUE</b> Plus de 800 Kms												selon Qualif.	selon Qualif.
<b>PETANQUE</b> De 400 Kms à 800 Kms												selon Qualif.	selon Qualif.
<b>PETANQUE</b> Moins de 400 Kms												selon Qualif.	selon Qualif.
<b>PETANQUE</b> Dans le TARN							Suivant les cas	Suivant les cas			Suivant les cas	selon Qualif.	selon Qualif.

Le Comité Départemental FFPJP du TARN